

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 10 Pouvoir : 00  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 09 Excusé (e) : 01  
Date de la convocation : jeudi 02 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 décembre à 20 heures 30 minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Yves CROZET, maire.

**Étaient présents :** CROZET Yves, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, VERMOREL Jean, JOUBERT Flore, DEGUT Patrick, DEMURGER Marie-Christine, JULIEN Camille, BRIDAY Pascal.

**Excusé :** VOLLE Thierry.

Secrétaire : Mme Flore JOUBERT

La réunion débute par l'intervention de Monsieur VALORGE René qui présente aux élus le fonctionnement de la Communauté de Communes et des commissions. Un long échange de près de deux heures a permis à chacun de mieux connaître le fonctionnement de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) Charlieu-Belmont Communauté.

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance en abordant l'ordre du jour :

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 01 OCTOBRE 2021:**

M. Le Maire demande au conseil s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au compte-rendu qui a été joint à la convocation. Le compte-rendu est ensuite **approuvé à l'unanimité**.

**DM N°2 BUDGET 2021 COMMUNE – VIREMENT DE CRÉDITS**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour payer le remboursement du fonds de péréquation à la communauté de communes de Charlieu Belmont pour un montant de 22€ tel que :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739211 : Attributions de compensation	25.00 €	
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		25.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>25.00 €</b>	<b>25.00 €</b>

**APPROUVÉ à l'unanimité des personnes présentes.**

**DM N°1 BUDGET 2021 EAU – VIREMENT DE CRÉDITS**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour payer la facture de POTAIN TP pour l'installation d'un réservoir de stockage d'eau potable au lieu-dit LAFAY qui se monte à 26 746,80€ alors qu'il reste au Budget 24 619,81€ pour la payer. Le montant de la DM à faire est de 2150,00€ tel que :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6063 : Fourm. d'entretien et de petit..	2 150.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 150.00 €</b>	
D 023 : Virement à section investis.		2 150.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>2 150.00 €</b>
D 2315-11 : TX RESEAU EAU		2 150.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>2 150.00 €</b>
R 021 : Virement section exploitation		2 150.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>2 150.00 €</b>

**APPROUVÉ à l'unanimité des personnes présentes.**

### **DÉLIBÉRATION POUR LE NOUVEAU SHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCOT):**

Monsieur le Maire rappelle que suite au travail en cours début 2021, les exécutifs des trois SCoT du Nord du département de la Loire, ainsi que les Présidents des cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés, ont engagé une réflexion sur un projet de fusion des périmètres desdits Scot afin d'assurer une mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement. Cette démarche a vocation à aboutir à l'extension du périmètre du SYEPAR avec l'adhésion de trois membres supplémentaires :

- la Communauté de Communes de Charlieu Belmont Communauté ;
- la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône ;
- la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales sera constitué entre :

- la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération
- la Communauté de Communes du Pays d'Urfé
- la Communauté de Communes de Charlieu Belmont Communauté
- la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône
- la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable,

un Syndicat Mixte, pour le suivi et la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale du Roannais, qui prend la dénomination de « Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Roannais ».

**APPROUVÉ à l'unanimité des personnes présentes.**

### **GUICHET NUMÉRIQUE DES OPÉRATIONS D'URBANISME-ADHÉSION AU CGU DU PORTAIL USAGER**

M. le Maire rappelle au conseil municipal, que suite à l'adhésion de la commune au service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) de Charlieu Belmont Communauté, il convient de valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) pour la saisine par voie électronique des certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire et aménager ; du portail usager au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**APPROUVÉ à l'unanimité des personnes présentes les CGU et VALIDE les Conditions Générales d'Utilisation ci-annexées.**

### **SERVICE UNIFIÉ EAU POTABLE - AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER L'AVENANT N°1.**

M. le Maire informe que face à un dimensionnement des besoins de service différents que ceux initialement établis, les membres du service unifiés modifient la quotité horaire de l'agent du service de la manière suivante : de 0,6 ETP à 1 ETP. Il y a lieu de prendre une délibération pour autoriser la signature de l'avenant N°1 à la convention de mise en place du service unifié de production et distribution d'eau potable. La commune serait concernée par une semaine par an par l'intervention de l'agent du service unifié pour le remplacement et la gestion des fuites.

**AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant N°1 à l'unanimité des personnes présentes.**

### **AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG : AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER L'AVENANT N°2 MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2017/34 du 13/10/2017 confiant à Réalités la maîtrise d'œuvre du chantier d'aménagement de la traversée du Bourg. Il y avait été pris, par délibération N°2018/38 du 30 Novembre 2018, un avenant N°1 à ce contrat suite à la réévaluation de l'estimation du chantier : travaux ré-estimés à 226 000.00 € HT au lieu de 96 000.00 € HT (après intégration des travaux de renouvellement de canalisations), taux honoraire MO 7.4%, avenant de 7 104.00 € HT.

Du fait de l'ajustement des honoraires de maîtrise d'œuvre et suite aux modifications de travaux et signature d'un avenant de travaux avec l'entreprise Potain de 315,67€HT et l'entreprise THIVENT de 5451,85€ HT le montant de l'avenant N°2 au taux de 7.4%, correspond à 426,80€ HT soit 512.16€ TTC.

**APPROUVÉ à l'unanimité des personnes présentes l'avenant N°2 et AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier**

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

- ✓ **VOIRIE 2022** : Monsieur Jean VERMOREL, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le programme de Voirie 2022 suite à l'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage engagée avec le

Département. La voie communale allant du lieu-dit « Rivier » à la voie communale n°3 est concernée.  
**AUTORISE à l'unanimité des personnes présentes** M. le Maire à faire la demande de subvention au département.

✓ **SUBVENTION ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ (RESERVOIR DE LAFAY) :**

M. le Maire indique que celle-ci est plafonnée à 7 000.00€ et est à demander auprès du Département. La demande de subvention sera faite pour diverses dépenses exceptionnelles (Reliure d'anciens registres d'état civil, Brûleur de la chaudière de l'Église, Remise en route de l'angélus, réparation d'une fuite d'eau sur le réseau principal et changement du siège du tracteur communal) pour un montant total HT de devis de 8355.65€

**AUTORISE** M. le Maire à faire la demande de subvention au département.

✓ **ENVELOPPE TERRITORIALE :** aucune demande de subvention ne sera faite.

✓ **DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE :**

M. le Maire indique que pour le mur du chemin du Petit, un devis estimatif a été demandé lors de l'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage engagée avec le Département et qui doit servir à la demande de subvention auprès de la Préfecture au titre des produits des amendes de police relatives à la circulation routière - programme 2022.

**Devis APPROUVÉ à l'unanimité des personnes présentes, SOLLICITE** l'aide financière auprès de la Préfecture au titre des produits des amendes de police relatives à la circulation routière- programme 2022 et **AUTORISE** M. le Maire à faire la demande de subvention.

✓ **DEMANDE DE SUBVENTION MILIEUX AQUATIQUES :**

M. le Maire indique que pour le lancement de la sécurisation en ressource en eau de la commune, une demande de subvention va être faite auprès du département de la Loire dans le cadre du partenariat sur les milieux aquatiques. Dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage signée avec le département de la Loire, le service compétent (SATEP) a aidé la commune à préparer le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

**APPROUVÉ à l'unanimité des personnes présentes, SOLLICITE** l'aide financière du département à hauteur de 70% du montant de l'étude de sécurisation en ressource en eau de la commune. Ce montant ne devrait pas dépasser 10 000 € HT et **AUTORISE** M. le Maire à faire la demande de subvention.

**POINT SUR LES TRAVAUX :**

- **Eau :** Les trois gros travaux d'extension du réseau ont eu lieu. Il y a une fuite en bas du chemin Route des Sapins qui consomme 10 à 14M3/jour. Le lieu de la fuite a été repéré, la réparation aura lieu début 2022.
- **Façade de la Mairie plus le chemin piéton :** les travaux seront prévus au Budget 2022 après relance des entreprises.
- **Déchets :** la Communauté de communes envisage de modifier l'organisation du ramassage des ordures ménagères, soit une collecte tous les 15 jours au lieu de une fois par semaine. Le Conseil accepte que cette solution soit testée. Son avis sera transmis à la Communauté de communes.
- **SIEL ROC42 :** l'antenne est présente dans le cocher de l'Église et la commune a reçu en mairie la convention signée.

**SALLE DES FETES : RÉGLEMENT ET TARIFS 2022-RECONDUCTION DE L'UTILISATION TEMPORAIRE PAR UN PROFESSIONNEL :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir les tarifs de la salle des fêtes pour 2022. Les tarifs proposés sont les suivants :

Location pour le week-end : 220.00 € (du vendredi remise des clés au lundi rendu des clés); Chauffage : week-end \_\_\_\_\_ : 80.00 €

Location à la journée possible sous condition, se renseigner : 130.00€

Chauffage à la journée : 50.00€

Cauton Ménage : 150.00€

*Gratuit pour les Associations de la commune, si but non lucratif, sinon demi-tarif*

**Prêt de la salle gratuit en cas de Funérailles sur la commune**

**Le conseil APPROUVE** les tarifs précédemment énoncés applicables pour les réservations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**DIT** que le tarif est le même pour tous, résidents de la commune ou non.

**DIT** que la location pour utilisation temporaire d'un professionnel est renouvelée pour une durée de 6 mois et que le tarif est de 150€ les 6 mois.

**ADHESION AU SERVICE DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE WEB : GEOLOIRE ADRESSE :**

Cette adhésion servira à aider pour les nouvelles demandes d'adressage, elle est gratuite car la commune adhère au SIG GEOLOIRE et débutera au 1.1.2022.

**APPROUVÉ à l'unanimité des personnes présentes.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

- ✓ **Achats des Livres pour le Bibliothèque :** le montant accordé pour l'achat de livres pour 2022 est de 200€ (149€ dépensé en avril 2020 et 179€ sur 12.2020).
- ✓ **Déneigement :** Il est rappelé que les administrés doivent se chauffer de pneus adaptés comme la loi montagne le prévoit. St germain a 23kms de Routes et 1 journée pour déneiger par 1 agent communal et le Département. Chacun doit déneiger son entrée car il n'est pas possible que l'agent le fasse.
- ✓ **Vidéoprojecteur :** l'achat est envisagé par la commune en 2022.
- ✓ **Formation 1<sup>er</sup> Secours :** envisagée, une information sera faite sur le site et le réseau communal.

La séance est levée à 23 heures 45.

**Prochain conseil municipal : Vendredi 04 FÉVRIER 2022 - 20h30**

Le Maire, Yves CROZET.

